

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023



la fédération
des entreprises
d'insertion

SOMMAIRE

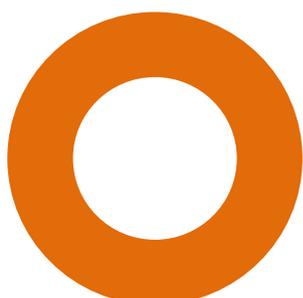


FÉDÉRER

UNE FÉDÉRATION FORTE DE SES ADHÉRENTS p.4

UNE VIE FÉDÉRALE RICHE p.8

LA ROUTE VERS LA NOUVELLE FÉDÉRATION p.11



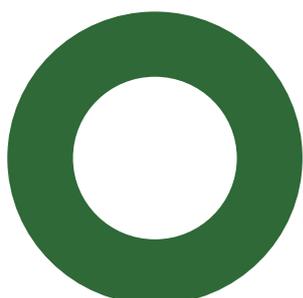
PROMOUVOIR

LE PLAIDOYER p.14

LA FORMATION p.15

LA COMMUNICATION & LA DIGITALISATION p.18

LES ACHATS RESPONSABLES p.19

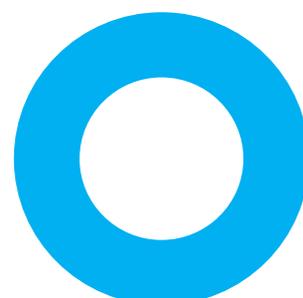


ACCOMPAGNER

LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES p.21

LA PROFESSIONNALISATION p.25

L'EGALITE FEMMES-HOMMES p.27



PERSPECTIVES

CHANTIERS 2024 p.28

LE MOT DU PRÉSIDENT

Chères adhérentes, chers adhérents,

Cette année 2023 a confirmé la réputation des entreprises d'insertion : elles ont fait la preuve que, même dans un contexte budgétaire compliqué, elles sont toujours pleinement mobilisées aux côtés de l'Etat, pour accompagner les plus fragiles de nos concitoyens vers l'emploi durable. Les femmes et hommes qui pilotent ces structures ont encore démontré que l'insertion par l'activité économique en entreprises est l'une des politiques de l'emploi les plus efficaces tant en termes de nombre de personnes accompagnées qu'en termes de sorties positives. En effet, et pour la première fois, les entreprises d'insertion et entreprises de travail temporaire d'insertion franchiront le cap des 100 000 personnes accompagnées en 2024.

Malgré ces beaux succès, les entreprises d'insertion restent trop méconnues. Or, et nous l'avons senti dès cette année : nous avons une nécessité à faire connaître toujours plus et mieux notre modèle. D'autant plus, lorsque les contextes budgétaires s'annoncent de plus en plus tendus. Ce sera notre priorité en 2024 et nous sommes déjà en ordre de marche pour le faire !

Mais avant de se tourner pleinement vers l'avenir, je souhaite revenir sur cette année 2023 qui a été si particulière pour la fédération. Le changement de direction, après douze années assurées par Olivier Dupuis, dont je tiens à saluer le travail ici, a pris du temps. Toutefois, grâce à la mobilisation importante des équipes, tant au siège qu'en régions, et du bureau fédéral, la fédération a continué à se développer. De très belles réalisations sont en effet à mettre à notre actif : l'obtention de la rallonge budgétaire de mai 2023, le lancement de l'expérimentation ProEi dans les deux régions pilotes, AuRA et PACA, ou encore le vote de deux amendements en faveur des ETTi, sur le cas de recours à l'intérim et sur le délai de carence, dans le projet de loi Plein Emploi. Ces succès n'ont été possibles que grâce à la mobilisation des adhérents, en territoires et dans la vie de la fédération, notamment en commissions ou au Conseil fédéral.

Forte de cet élan, la fédération continuera à avancer et à se transformer en 2024. Cela a déjà été le cas en 2023 avec l'adoption des nouveaux statuts à près de 80% lors de l'Assemblée générale extraordinaire de juin. Grâce à cette étape cruciale, le projet « nouvelle fédération » aboutira fin 2024 à la mise en place d'une fédération encore plus unie et efficiente, aux services de ses adhérents, sur l'ensemble des territoires.

Malgré les remous qui s'annoncent pour 2024 et 2025, je suis pleinement confiant dans la capacité des entreprises d'insertion et de notre fédération à être continuellement à l'avant-garde des solutions d'inclusion ; nous saurons, ensemble, le défendre haut et fort ! C'est pourquoi je vous donne rendez-vous à notre Congrès qui se tiendra les 5 et 6 décembre à Lille pour célébrer ensemble les succès et réussites des entreprises d'insertion.

Fédéralement.

Luc de Gardelle

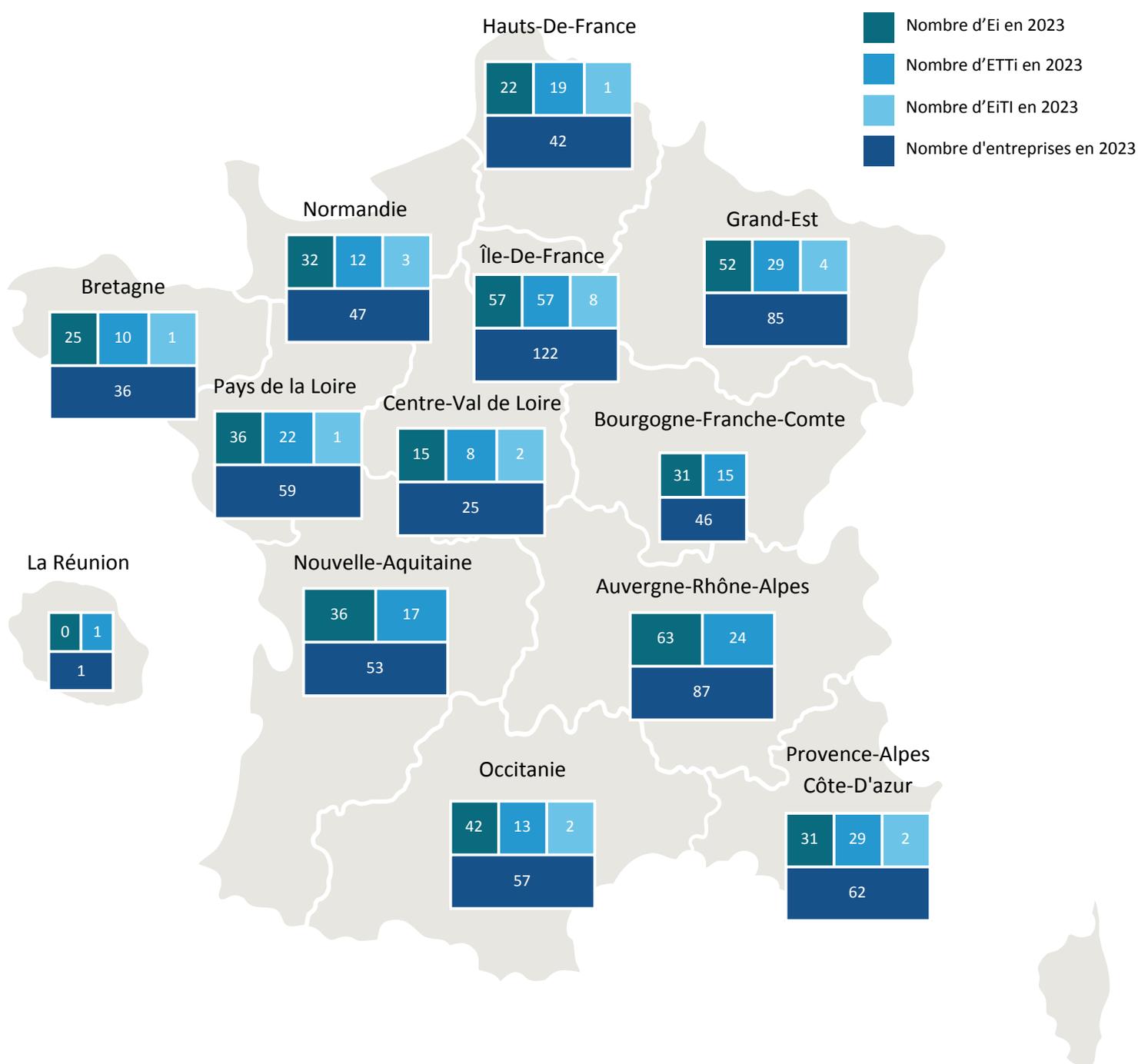


“

Les femmes et hommes qui pilotent les entreprises d'insertion ont encore démontré que l'insertion par l'activité économique en entreprises est l'une des politiques de l'emploi les plus efficaces tant en termes de nombre de personnes accompagnées qu'en termes de sorties positives.

”

En 2023, la fédération compte **722** entreprises réparties dans **13 régions**.
Bienvenue aux **63** nouveaux adhérents en 2023.



UNE FÉDÉRATION FORTE DE SES ADHÉRENTS

FÉDÉRER

95%

des adhérents satisfaits des actions menées par la fédération pour les représenter et les défendre.

Une satisfaction toujours au plus niveau !

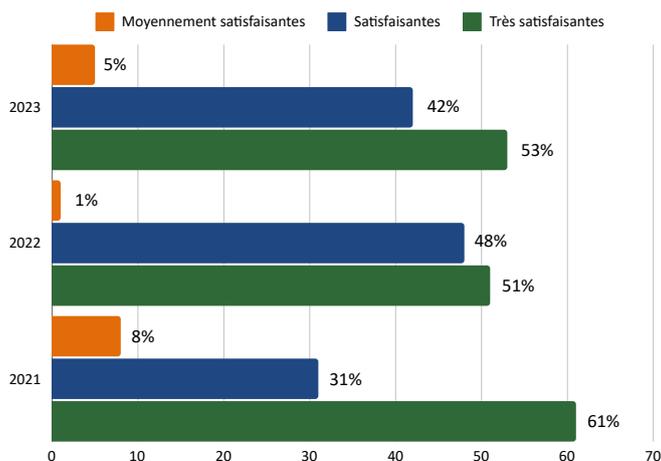
Pour la troisième année consécutive, la fédération a organisé sa grande enquête de satisfaction auprès de l'ensemble des adhérents. Objectif : connaître leur niveau de satisfaction sur les services rendus par la fédération et voir, année après année, l'évolution du niveau de satisfaction.

En 2023, 164 adhérents ont ainsi répondu à cette enquête, soit un taux stable de 23 %, identique à 2022. 95 % des adhérents ont ainsi jugé « très satisfaisantes » ou « satisfaisantes » les actions menées par la fédération pour les représenter et les défendre.

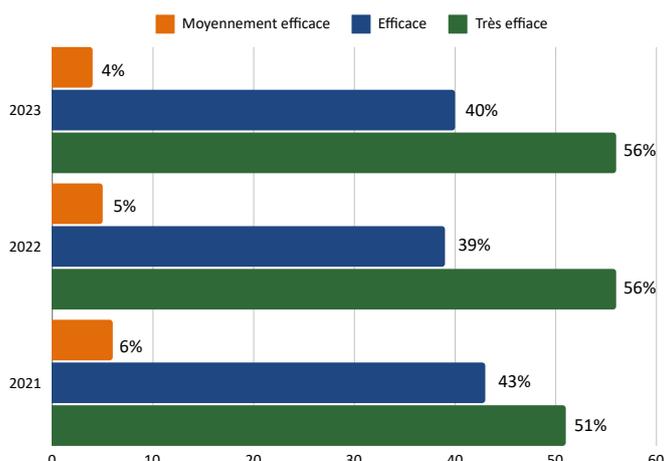
Quelques points saillants de l'enquête :

- Les outils numériques qui continuent à voir leur taux de « très satisfaisants » grimper grâce à la mise en place du nouveau site internet et à la présence de la fédération sur les réseaux sociaux ;
- La progression de la satisfaction sur les principaux services de la fédération (la professionnalisation, l'animation du réseau et le développement économique) ainsi que sur la veille juridique, législative et réglementaire ;
- Et toujours, des pistes d'idées à creuser pour faire toujours mieux, sur les rencontres inter-entreprises, les appuis au développement économique local ou encore la formation des conseillers fédéraux.

Comment évaluez-vous les résultats des actions menées par la fédération pour représenter et défendre les entreprises d'insertion ?



Pour vous, la fédération est...



Un exemple d'accompagnant de projet réussi : Oc'Consigne !

Accompagner des porteurs de projets est certainement l'un des objectifs prioritaires de la fédération des entreprises d'insertion, à la fois sur les volets économique, social ou juridique.

Oc'Consigne, conventionnée en 2023, en fait la démonstration après trois ans d'accompagnement. Anne-Claire, sa fondatrice, considère que cet appui a été « indispensable ». La fédération régionale s'est avérée être l'unique acteur à lui présenter objectivement un panorama complet des enjeux de l'IAE et des entreprises d'insertion.

Elle lui a proposé un suivi régulier, à des moments cruciaux, avec un interlocuteur unique, pour « débloquer rapidement des situations spécifiques ». Elle lui a aussi apporté une visibilité locale et nationale, une mise en relation avec les interlocuteurs idoines, véritables atouts dans le développement du projet. « Sans la fédération, il n'y aurait pas eu la concrétisation de notre projet » conclue la dirigeante d'Oc'Consigne.



CycloCare, lauréat 2023 du prix de la jeune entreprise d'insertion (JENi) !

CycloCare est l'entreprise lauréate de la cinquième édition du prix JENi Christian Valadou qui vise à soutenir et à accompagner le développement d'entreprises d'insertion, nouvellement créées ou reprises, conduites par de jeunes dirigeants.

Les membres du jury ont été convaincus par la présentation de l'entreprise d'insertion, dirigée par Clément Schmitt, directeur général et Arthur Seydoux, directeur commercial, spécialisée dans la réparation de vélos. Leur particularité : intervenir auprès des entreprises pour que les réparations puissent être faites lors du temps de travail. Cette reconnaissance offre plus de visibilité à l'entreprise tout en soutenant son développement.



De nouvelles entreprises dans des secteurs novateurs !

Pix'n com est une entreprise dans le domaine de la communication, située dans le Puy de Dôme, qui a été créée en octobre 2022. L'objectif ? Développer une offre séduisante pour les salariés en insertion dans le secteur du numérique.

L'entreprise propose ses services en communication numérique et/ou physique auprès de structures variées telles que les TPE/PME, grandes entreprises, collectivités, associations, institutions...

Impliqués dans chaque étape du processus de chacun des projets, les salariés en insertion façonnent leurs compétences au gré des expériences accumulées et commandes client.



UNE FÉDÉRATION FORTE DE SES ADHÉRENTS

FÉDÉRER

Quali'OP : la fédération maintient sa certification en 2023

Comme chaque année, la fédération s'est mobilisée pour préparer l'audit d'AFNOR Certification sur sa démarche Quali'OP et répondre aux questions de l'auditrice qui évalue le suivi et l'amélioration de la démarche. En 2023, ce sont les régions Grand Est, PACA et Normandie qui ont joué le jeu et ont pu expliciter à l'auditrice le déploiement des onze engagements de service au sein de leurs fédérations régionales.

Cet audit de renouvellement a mis en lumière plusieurs points forts de la fédération notamment la présence d'une feuille de route stratégique nationale, pilotée et évaluée, avec une grande lisibilité entre les orientations nationales et régionales. Des bonnes pratiques régionales ont également été remarquées : enquête sur les besoins RH des adhérents (Normandie), temps d'intégration des nouveaux adhérents (Grand Est) ou encore portraits d'adhérents sur les réseaux sociaux (PACA).

L'auditrice a conclu : « *La démarche Quali'OP est mature, l'audit a démontré qu'elle est totalement intégrée dans les pratiques de la fédération, au siège et en régions* ». AFNOR Certification a émis une décision favorable pour le maintien de la certification QUALI'OP de la fédération.

Première fédération de l'économie sociale et solidaire à obtenir la certification Quali'OP, la fédération rejoint ainsi la vingtaine d'organisations professionnelles déjà certifiées en France : une reconnaissance de la qualité de ses services comme un gage de confiance pour les adhérents mais aussi pour les pouvoirs publics qui soutiennent son action.



« Je suis convaincu que les démarches telles que QUALI'OP sont de véritables outils de management et vont nous conforter dans la mise en place de la nouvelle fédération. »

Michel HERMANN - Président de la fédération Normandie



« Être auditées par l'AFNOR c'est aussi prendre le temps de réfléchir à nos process, à la manière dont nous fixons nos objectifs et comment nous les mesurons. C'est aussi identifier sans langue de bois nos points de fragilité à muscler dans l'année à venir et mettre en valeur nos réussites et nos forces ! »

Elise GHERRAK - Déléguée Régionale de la fédération PACA



« Cet audit a été une expérience particulièrement appréciée pour notre fédération. Nos élus régionaux, Eric Wartel président et Patrick Lidiani vice-président, ont souhaité être présents pour présenter l'organisation un peu spécifique de la fédération Grand Est. En tant que déléguées, nous avons présenté le plan d'actions mis en œuvre sur 2023. Nous avons particulièrement apprécié les échanges très constructifs avec la consultante AFNOR, elle-même ravie de la présence des élus et de la force des actions mises en œuvre par les équipes en Grand Est. Un audit avec beaucoup de bienveillance qui renforce le sens de notre action ! »

Valérie BEGE, déléguée régionale – Lorraine/Champagne-Ardenne et
Emmanuelle DAVIAU, déléguée territoriale – Alsace.

ENGAGEMENT
DE SERVICE

QUALI'OP
REF. 166

AFNOR CERTIFICATION

www.afnor.org

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le 21 juin à la suite du vote de l'ensemble des adhérents de la fédération au cours d'une Assemblée générale extraordinaire, le projet de statuts « nouvelle fédération » a été adopté à 78%. De la même manière, la résolution prévoyant la mise en application des nouveaux statuts au plus tard à l'issue du Congrès 2024 a été adoptée et laisse le temps à la co-construction opérationnelle.



CONSEIL FEDERAL

Huit conseils se sont tenus en 2023 (deux en visioconférence et six en présentiel). L'année a été principalement ponctuée de temps d'échanges autour du projet de nouveaux statuts de la fédération et par les actualités politiques et institutionnelles (notamment la feuille de route IGAS, la circulaire FIE, le dossier de plaidoyer...).

BUREAU FEDERAL

Les membres du Bureau fédéral se sont réunis physiquement et à distance dix-huit fois pour travailler sur l'actualité 2023 : relations politiques et institutionnelles, déploiement du plan stratégique, nouveaux statuts de la fédération, qualité, formation, vie des instances, fonctionnement du siège...

Le Bureau fédéral a également tenu un séminaire de travail les 11 et 12 juillet, centré sur les questions de la nouvelle fédération et sur les enjeux politiques de la rentrée.



Conseil de Surveillance et de Régulation (CSR)

En 2023, les membres du CSR ont principalement travaillé sur les nouveaux statuts de la fédération en amont de leur adoption en juin. Ce dernier a également été saisi pour la bonne organisation de l'assemblée générale extraordinaire afin que la composition du collège électoral soit conforme au règlement intérieur. Le CSR a été amené à approuver le calendrier prévisionnel des AG de 2023. Le CSR a enfin joué pendant cette année un rôle central dans l'organisation statutaire de la fédération notamment pour le bon déroulement de son évolution.



Vie du réseau : les équipes toujours plus (ré)unies !

Quatre réunions entre permanents se sont déroulées à Paris en 2023. Ces temps de travail collectif ont permis d'avancer sur de nombreux sujets : les évolutions du projet "nouvelle fédération", des ateliers autour du développement économique, les enjeux de communication avec notamment l'organisation du Congrès en 2024.

Par ailleurs, les permanents se sont retrouvés autour des fils d'actualité, organisés en visioconférence un lundi sur deux entre 11h30 et 12h30. Petite nouveauté de l'année, organisée dans le cadre de Quali'OP : les permanents ont été interrogés sur leur niveau de satisfaction de ces réunions. La volonté de sujets plus participatifs et collaboratifs est remontée : une nouvelle organisation sera ainsi mise en place en 2024.

Séminaire de rentrée : élus et salariés se retrouvent pour construire le plaidoyer de la fédération

Les permanents de la fédération et le Bureau fédéral se sont retrouvés les 12 et 13 septembre pour le traditionnel séminaire de rentrée.

La première journée a été consacrée à l'actualité politique : le budget de l'IAE pour les années à venir ainsi que l'avancée des travaux de la commission EITI.

Les débats et la réflexion ont également porté sur la construction d'un plaidoyer pour l'année à venir afin de porter un message politique fort dans le cadre d'une sécurisation financière et du développement de l'activité des entreprises d'insertion.

La seconde journée a été consacrée aux travaux de mise en œuvre du projet de « nouvelle fédération ». Des temps individuels d'échange ont été proposés à chaque fédération régionale. La journée s'est conclue par un groupe de travail autour de l'offre de service de la fédération.



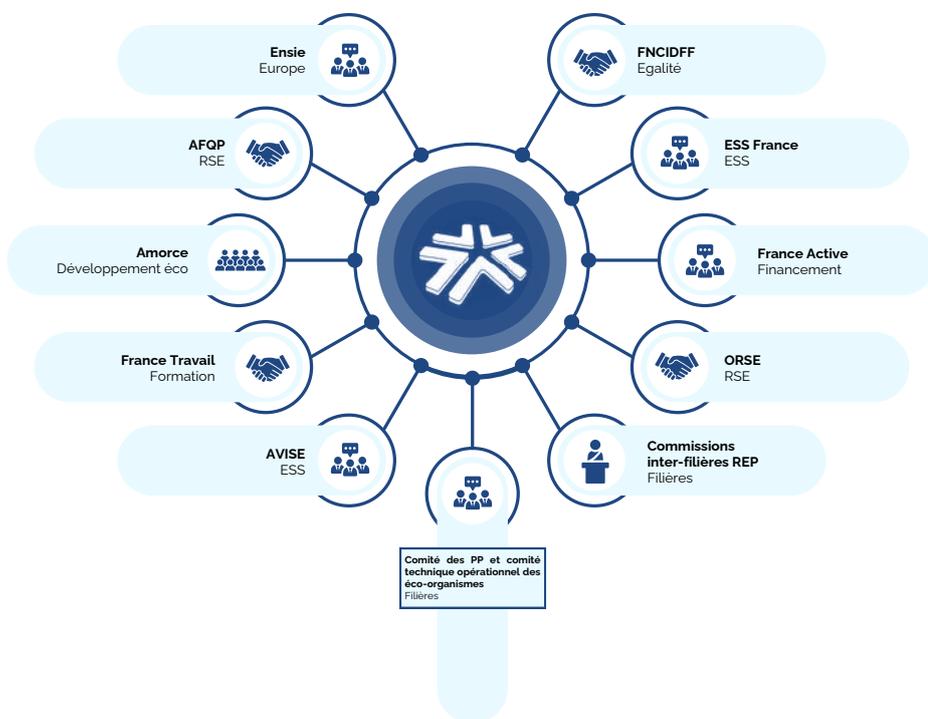
Merci à Olivier Dupuis pour ses douze années au service de la fédération

La fédération tient à exprimer ses remerciements tout particuliers à Olivier Dupuis qui a, pendant douze ans, occupé le poste de Secrétaire général de la fédération. Sous son impulsion, de nombreux chantiers de fond, tant internes qu'externes, ont été menés. Les adhérents et les équipes de la fédération retiennent tout particulièrement son influence centrale en faveur de la mise en place d'un FDI exceptionnel en 2020 et 2021. C'est encore une fois un grand merci collectif que nous voulons lui adresser !



Une fédération présente dans de nombreuses instances

La fédération, pour assurer sa fonction de plaidoyer, exerce différents mandats auprès d'associations et institutions partenaires. Les filières et l'ESS sont au cœur de son action.



LÉGENDE

-  Elu
-  Membre du CA (ou comité stratégique)
-  Représentant
-  Partenariat

LA ROUTE VERS LA NOUVELLE FÉDÉRATION

FÉDÉRER



Le projet nouvelle fédération continue sur sa lancée

Le projet « nouvelle fédération » s'est poursuivi en 2023 : vote des nouveaux statuts, revue de l'existant et études juridique et sociale ont rythmé l'année.

Cette dernière a débuté par un important chantier : celui de la rédaction et du vote des nouveaux statuts. Grâce à un petit groupe composé de salariés et de membres du Conseil fédéral, les statuts ont été soumis au vote de l'Assemblée générale extraordinaire de juin et ont été adoptés à plus de 80%.

En parallèle, la fédération s'est appuyée sur un cabinet juridique qui a fait la revue des situations juridique, fiscale et sociale de l'ensemble des fédérations régionales et du siège. Celle-ci a permis d'identifier les pistes de transformation qui seront déployées en 2024 : création d'établissements secondaires, fusion-absorption des fédérations régionales et mise en place d'un cadre RH unique pour l'ensemble des salariés. Une préparation essentielle à l'année 2024 qui verra le projet aboutir !

Un groupe de travail nommé sur les sujets RH de la nouvelle fédération

Les sujets RH étant centraux dans le projet « nouvelle fédération », un groupe de pilotage composé de sept salariés, deux présidents de région et deux membres du Bureau fédéral a été formé.

Ce dernier se réunira de manière mensuelle en 2024 pour traiter les principaux sujets RH de la nouvelle fédération : nouvelle politique d'entreprises, prise en charge des tickets restaurants, grille des salaires et des compétences... La mise en place de cette instance est un point cher aux salariés et au Bureau fédéral pour que se poursuive un dialogue social de qualité autour du projet.



GRUPE DE PILOTAGE



PRÉSIDENT(E)S DE RÉGIONS

+



SALARIÉ(E)S

+



MEMBRES DU BUREAU FÉDÉRAL

ZOOM SUR LES NOUVEAUX STATUTS



En octobre 2022, le Conseil fédéral a entériné le projet « nouvelle fédération ». La réécriture des statuts de la fédération a marqué une première étape capitale dans la mise en place de cette fédération 2.0, davantage intégrée en vue de simplifier le fonctionnement de celle-ci et de mutualiser les moyens dans l'intérêt de ses adhérents.

Le fruit d'un travail coopératif

1

En décembre 2022, un groupe de travail a été constitué avec, pour mandat, de proposer des modifications des dispositions statutaires incompatibles avec le projet « nouvelle fédération ».

Ce groupe a réuni des salariés du siège, des élus ainsi que des dirigeantes d'entreprises d'insertion et de travail temporaire d'insertion des quatre coins de la France qui ont pu partager leurs projets de rédaction et réagir à celles des autres membres.

Les discussions ont abouti à un projet de nouveaux statuts contenant des clauses traduisant les axes forts de la nouvelle fédération, notamment l'introduction de la parité dans chacune des instances et la disparition des associations régionales au profit d'une fédération unique s'appuyant sur un réseau d'établissements régionaux.

Ces nouveaux statuts ont été adoptés par le Conseil fédéral à l'issue de trois mois d'échanges intenses, le 12 avril 2023 puis par l'Assemblée générale en juin.

Un conseil fédéral recomposé

2

Les nouveaux statuts conservent la colonne vertébrale actuelle de la fédération. Cependant, si le rôle politique central du Conseil fédéral est ainsi confirmé, la suppression de la distinction entre « membres entreprises » et « membres régions » que la nouvelle fédération implique a conduit à repenser la composition du Conseil.

En effet, le Conseil compte aujourd'hui, en plus de la Présidente ou du Président de la fédération, des dirigeant/es d'entreprise élu/es en assemblée générale ainsi que des représentant/es des régions désigné/es par les fédérations régionales. Demain, outre de la Présidente ou du Président de la fédération, le nouveau Conseil fédéral sera composé, dans le respect de la parité :

- D'un tandem « Président/e – vice-Président/e de fédération régionale » ;
- De dix-huit dirigeant/es d'entreprises élu/es par l'assemblée générale ;
- De six dirigeant/es d'entreprises désigné/es par tirage au sort (ne seront susceptibles d'être tiré/es au sort que les dirigeant/es volontaires pour prendre part à cette modalité d'élection).

Un vent de fraîcheur et de nouveauté devrait souffler sur l'instance !

L'autonomie intacte des fédérations régionales

3

L'un des points marquants du projet « nouvelle fédération » est assurément le fait que la fédération entend se doter d'une organisation unique destinée à la fois à simplifier son fonctionnement, à assurer une meilleure coordination entre les instances dirigeantes et les territoires et à mutualiser les ressources et les moyens pour améliorer l'offre de services aux adhérents.

Dans cette logique, les associations portant les fédérations régionales disparaîtront juridiquement pour laisser la place à des établissements qui jouiront toutefois d'une autonomie identique à celle dont elles disposent aujourd'hui ; les nouveaux statuts y ont veillé.

Il n'y aura donc que l'habillage juridique qui changera, la nouvelle fédération maintient évidemment l'animation régionale et les services rendus aux adhérents sur tous les territoires, dont la qualité est reconnue unanimement.

L'égalité entre en force dans les statuts

4

L'un des axes du plan stratégique fédéral 2022-2025 appelle à « faire de l'égalité femmes-hommes une réalité dans la fédération et les entreprises d'insertion » et, pour cela, notamment, à « consolider la parité dans les instances nationales et régionales ».

Message reçu cinq sur cinq par les nouveaux statuts, qui imposeront la parité dans l'ensemble des instances de la fédération, à quelque niveau territorial que ce soit. Parité au Bureau fédéral et au Conseil fédéral (impliquant également la parité dans les duos de représentants des fédérations régionales), parité au Conseil de surveillance et de régularité, parité encore dans les futurs comités d'animation des régions... Après un partenariat noué en 2023 avec la Fédération nationale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles, la nouvelle fédération maintient le cap et contribuera indubitablement à faire de la fédération une organisation exemplaire dans l'ESS sur le terrain de l'égalité et de l'accès des femmes aux mandats et aux lieux d'échanges et de décisions !

Un nouveau venu dans les statuts : l'Atelier des nouvelles formes d'entreprises sociales inclusives.

5

Entreprises d'insertion et entreprises de travail temporaire d'insertion sont l'ADN de la fédération qui en valorise les succès et assure la défense de leurs intérêts. Mais dans un souci de ne pas demeurer indifférente aux nouvelles formes d'entreprises inclusives susceptibles d'émerger demain, la fédération se dote d'un nouvel outil : l'Atelier des nouvelles formes d'entreprises sociales inclusives.

Cette enceinte d'accueil, d'échanges et de réflexions, sera ouverte à tout nouveau modèle de structures qui porterait, à l'instar des Ei et ETTi, un projet d'insertion à sonder, interroger et, le cas échéant, à consolider. La fédération proposera d'offrir un appui technique, voire politique à ces formes parfois expérimentales ou innovantes qui préfigureront peut-être les entreprises d'insertion de demain, et contribuera ainsi à faire évoluer ou enrichir les modèles qu'elle promeut.

L'obtention d'une rallonge budgétaire grâce au plaidoyer

Comme annoncé par la fédération, le début de l'année s'est avéré budgétairement très difficile pour les structures de l'IAE. Grâce au plaidoyer de la fédération et des autres réseaux, une rallonge budgétaire de 134 millions d'euros a été débloquée en mai.

Dès les discussions lancées sur la loi de finances 2023, la fédération a alerté, via une tribune dans la presse et des rendez-vous politiques, sur l'équation budgétaire intenable qui s'annonçait. Au lancement des conventions, en mars, de nombreuses difficultés sont remontées : les structures, et notamment les Ei et ETTi, ne sont pas servies en nombre de postes suffisants.

La fédération a repris son bâton de pèlerin et a arpenté les Ministère (du Travail, du Budget, Matignon... et même l'Elysée) pour obtenir une rallonge budgétaire nécessaire. En mai, 134 millions d'euros supplémentaires sont annoncés pour l'IAE. Cet abondement a permis de couvrir la majorité des besoins des structures sur l'année 2023 et de poursuivre le développement des Ei et ETTi.

Brève | 23 mai 2023 | 

Insertion par l'activité économique : 134 millions d'euros supplémentaires pour 2023



Rallonge budgétaire de 134 millions d'euros est allouée, pour 2023, au secteur de l'Insertion par l'activité économique (IAE). - © Getty Images



Chronique d'une bataille pour les postes, l'exemple bas-rhinois

Dès février, la première affectation des postes confirme le manque de postes disponibles : treize Ei et ETTi sont conventionnées pour un nombre de postes en deçà du réalisé 2022 et une analyse du budget du Bas-Rhin menée par la fédération Grand Est montre qu'il manque 2,2 millions d'euros pour satisfaire les postes en insertion consommés en 2022 et 5 millions d'euros pour répondre aux demandes de développement des SIAE (toutes confondues).

La fédération Grand Est se met en ordre de bataille et remonte en CDIAE des informations détaillées par entreprise. Les deux DDETSPP, fortes de ces informations, mobilisent la DREETS. Deux bourses aux postes ont lieu pendant l'année : juin et septembre-octobre.

Grâce au sérieux des Ei et ETTi, à l'action de la fédération et à l'engagement des DDETS, la sous-affectation de février a pu être corrigée et les taux de consommation des postes sont proches des 100% !



CONTRIBUTION AU RAPPORT IGAS

« ÉVALUATION DE L'EXPÉRIMENTATION EITI »

AVRIL 2023



La fédération, principal contributeur au rapport IGAS sur les EITI

La fédération accompagne l'expérimentation EITI depuis 2020. Forte de son expertise, elle a contribué à son évaluation réalisée par l'IGAS en 2023. Dans sa contribution, la fédération a tâché d'apporter plus de clarté à ce nouveau modèle de l'IAE, en le rendant identifiable et plus lisible. Le rapport de l'IGAS reprend, d'ailleurs, nombre de ses points.

Elle y propose des éléments de repère pour l'aligner au reste de l'IAE : le public accompagné est composé de travailleurs indépendants relevant de l'IAE ; l'EITI est un sas pour les accompagner vers une autonomie financière et professionnelle ; son modèle entrepreneurial garantit le développement de leur activité par des actions de prospection et l'apport d'affaires.

Loi plein emploi : la fédération obtient deux modifications majeures pour les ETTi

À l'issue d'un travail de longue haleine mené entre juin et octobre, la fédération est parvenue à faire adopter ses propositions en faveur des entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTi), aujourd'hui intégrées dans la loi « Plein emploi » du 18 décembre 2023.

Deux nouvelles règles ont ainsi fait leur apparition dans le paysage des ETTi afin de leur faciliter le quotidien :

- La création d'un cas de recours à l'intérim spécifiquement dédié, destinée à déroger à l'application d'un accord de branche du travail temporaire qui leur imposait des obligations administratives non pertinentes ;
- La suppression du délai de carence dans certains cas, afin d'éviter les ruptures de parcours, dans l'intérêt des salariés en insertion.



Projet de loi « Plein emploi »

Que dit le texte ?

4 DU NOUVEAU POUR LES ETTI... **NOUVEAU CAS DE RECOURS « INSERTION »**

Amendement porté par la fédération

AUJOURD'HUI

APPLICATION DES DISPOSITIONS CONVENTIONNELLES
L'utilisation des recours « Insertion » est encadrée par un accord de branche TT qui a sa propre définition du public susceptible d'être envoyé en mission et qui impose la signature d'un plan d'accompagnement et survidant l'emploi avec l'EU.

⚠️ Conflit de définition « Public » (Accord 2005 vs IAE) + lourdeur administrative

DEMAIN

NON-APPLICATION DES DISPOSITIONS CONVENTIONNELLES
La création d'un recours « Insertion (EITI) » permet d'échapper à l'application de l'accord de 2005 → appliquer les critères IAE de définition de public + mettre plan d'accompagnement qui faisait double avec la convention IAE.

➡ Comme dans l'accord 2005, la durée de la mission doit être d'1 mois minimum.

AUJOURD'HUI

DÉLAI DE CARENCE
À l'issue d'une mission, l'EU ne peut recruter immédiatement en CDD le salarié qu'elle a accueilli.

DEMAIN

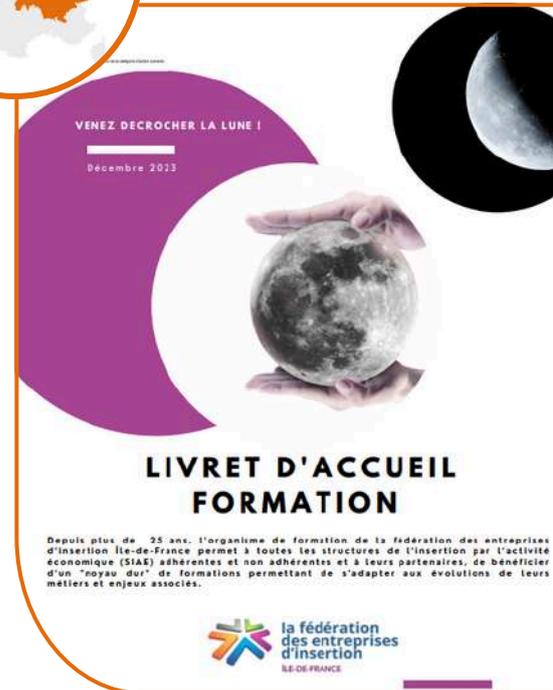
PAS DE DÉLAI DE CARENCE
L'EU pourra embaucher le salarié immédiatement si le CDD est d'une durée de 2 mois minimum.

En route vers une offre de formation fédérale !

La commission formation a poursuivi ses réflexions et travaux cette année en faveur du déploiement d'une offre de formation homogène disponible pour tous et de manière équitable sur l'ensemble du territoire.

Pour se faire, les fédérations Auvergne-Rhône-Alpes et Ile-de-France ont travaillé sur la mutualisation des ressources et offres de leurs organismes de formation respectifs, avec pour objectif la mise en place d'un catalogue de formation unifié porté à l'horizon 2025 par un organisme de formation fédéral.

Les premiers travaux ont porté sur les modules de professionnalisation « les bases de la fonction encadrant technique » et « se coordonner entre encadrant technique et CIP ». Les premières offres de formation mutualisées sont proposées dans les catalogues de formation 2024 des deux régions.



Le déploiement des badges numériques se poursuit

Le Badge numérique démontre une expérience ou un savoir. Il peut confirmer l'acquisition d'aptitudes, de connaissance de compétences qui ne sont pas reconnues par un diplôme ou une formation formelle.

Fort de son expérience depuis quatre ans, la fédération des entreprises d'insertion Centre – Val de Loire est régulièrement sollicitée pour accompagner des groupes de travail ou des entreprises dans la mise en place de reconnaissances de compétences mais aussi invitée lors de conférences.

Par son expérience dans l'accompagnement des badges auprès des publics les plus éloignés de l'emploi (IAE), la fédération régionale s'est vue invitée par le collectif #Le Plus Important (Comité national des acteurs des badges numériques) à participer à l'une des 3 tables rondes le 23 décembre à Paris sous le thème : « Comment mobiliser les territoires pour un déploiement et l'utilisation des badges numériques » dans l'hémicycle du CESE sous le haut patronage de la Ministre déléguée à l'enseignement et à la formation professionnelle. ».

Ce colloque a été l'occasion de mettre en débat cet état des lieux et des propositions concrètes avec les décideurs publics et privés concernés. Ce travail collaboratif* de toute une année a permis de présenter les propositions dans le « Livre blanc ».

**Collège des acteurs de territoires et de la société civile dont la fédération des entreprises d'insertion CVL est partie prenante.*





ProEI est une expérimentation actuellement mise en place en région PACA et AuRA pour favoriser l'accès à la formation des salarié.e.s en insertion des entreprises d'insertion.



ProEI : une expérimentation qui démarre fort

Face à la multiplicité des règles et interlocuteurs des entreprises d'insertion pour la formation, la fédération, en partenariat avec Pôle Emploi et la DGEFP, a développé l'expérimentation ProEI. Déployée en AURA et PACA, l'expérimentation repose sur le double statut des travailleurs en insertion qui sont aussi demandeurs d'emploi. Ainsi Pôle emploi peut financer 100 % des coûts pédagogiques et prendre en charge 100% des salaires des personnes.

Construit autour d'une ingénierie efficace, avec des chargées de mission dédiées dans les deux fédérations régionales, en phase avec des personnes ressources à Pôle Emploi, le dispositif fait la preuve de son intérêt pour les Ei, fortement mobilisées dans le temps très court de l'année 2023.

242 personnes formées en six mois, plus de 22 000 heures de formation (de bases, acquisitions de compétences, qualifiantes), les chiffres attestent de la pertinence de l'expérimentation.

Quelques verbatim issus des bilans de satisfaction envoyés aux Ei bénéficiaires de l'expérimentation :



« Ce dispositif est une chance pour les salariés en parcours »



« C'est un excellent moyen pour notre structure de former ses salariés »



« Les financements étant difficiles à trouver, cette expérimentation répond à un réel besoin de formation des salariés en insertion. Le montage et ses implications sont bien pensés »

L'OPCO Atlas rejoint l'accord cadre national du PIC IAE

Dès la fin d'année 2021, les entreprises d'insertion du numérique se sont mobilisées pour alerter et sensibiliser l'OPCO Atlas sur les besoins de formations spécifiques du public en insertion et la nécessité de pouvoir mobiliser le dispositif dédié, le PIC IAE, pour financer les actions mises en œuvre pour la montée en compétences des salariés.

Grâce à ce plaidoyer intense, mené sur deux années, l'OPCO Atlas a rejoint le PIC IAE à l'été. Doté de près de 350 000€, les entreprises d'insertion du numérique ont pu réaliser leurs premières formations financées par le PIC IAE !

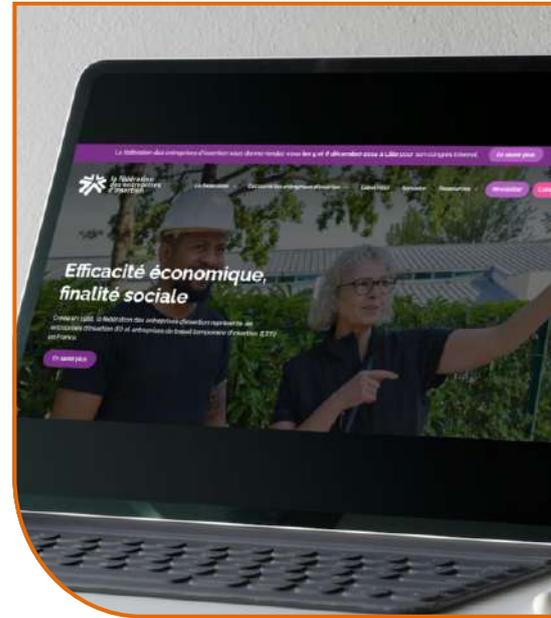
Atlas

Le site internet de la fédération fait peau neuve

Après huit ans de bons et loyaux services, le site internet de la fédération a fait peau neuve ! Modernisation graphique, ergonomie revisitée et centralisation des contenus régionaux sur un seul et unique site !

Le nouveau site de la fédération s'articule entre cinq entrées :

- La fédération : qui présente la fédération, ses valeurs et principes, ses missions et domaines d'expertises, son organisation.
- Les entreprises d'insertion : pour tout savoir sur les entreprises d'insertion et entreprises de travail temporaire d'insertion.
- Le label RSEi : dédiée au premier label inclusif de France, élaboré par la fédération et AFNOR Certification.
- L'annuaire : qui regroupe l'ensemble des entreprises d'insertion et entreprise de travail temporaire d'insertion adhérentes à la fédération.
- Les ressources : pour être à la page, regroupant l'ensemble des actualités, documents, évènements et formations proposés par la fédération.



20 000 abonnés sur LinkedIn

La barre symbolique des 20 000 abonnés a été franchie en novembre sur le compte de la fédération. Cette notoriété contribue à la visibilité des entreprises d'insertion et entreprises de travail temporaire d'insertion.

Inclus comme objectif chiffré au sein de notre plan stratégique, le cap des 20 000 abonnés a été franchi avec quelques semaines d'avance. Objectif 2024 : continuer sur un rythme soutenu de publications et séduire toujours plus d'abonnés.

La préparation du Congrès 2024 est lancée

La région Hauts-de-France ayant été retenue pour l'organisation du prochain Congrès, une recherche ardue du lieu s'est tenue dans la région. Pendant trois jours, l'équipe projet a arpenté Lille, Arras, Douai, Amiens et Lens pour trouver le lieu idéal. Après de nombreuses visites et débats, le lieu qui accueillera le congrès a été révélé le 9 mars : rendez-vous au Grand Palais de Lille les 5 et 6 décembre 2024 !

En parallèle, le programme a commencé à être rédigé ; les premiers prestataires ont été choisis et les premiers intervenants approchés. Une belle fête en perspective !





La fédération à l'Inclusiv Day

L'Inclusiv'Day, salon organisé à l'initiative du Groupe Les Echos-Le Parisien, a pour objectif de porter les enjeux de l'insertion et du secteur adapté auprès de grands acheteurs qui souhaitent accroître leur responsabilité, notamment en termes d'achats et de recrutement.

Partenaire de l'événement, la fédération a tenu un stand sur lequel l'équipe a pu échanger avec de nombreux professionnels autour de ses différents services.

La fédération a également été présente sur trois tables rondes, dans lesquelles de nombreux sujets ont été abordés : l'accompagnement du réseau Demain, porté par la fédération AURA ; la filière "sous-traitance industrielle" et la place des entreprises d'insertion dans cette dernière ; ou encore le label RSEi.



La fédération poursuit son partenariat avec le marché de l'inclusion pour développer les achats responsables

En cette année 2023, plusieurs actions ont été déployées par la fédération en partenariat avec le marché de l'inclusion. Ainsi la filière propreté a eu plusieurs temps d'échange avec les équipes du Marché de l'inclusion afin d'identifier les enjeux et les besoins spécifiques de la filière pour accélérer le référencement et la sollicitation des donneurs d'ordres.

Plusieurs actions ont aussi été menées en région pour améliorer le renseignement des fiches entreprises, afin de gagner en visibilité auprès des acheteurs.

Trouvez des partenaires inclusifs partout en France



Le Tour de France de la Clause sociale fait étape à Brest

La fédération Bretagne a coorganisé, avec L'Union Nationale des Entreprises Adaptées, l'étape du Tour de France de la Clause Sociale bretonne le 23 juin 2023 à Brest.

Cette journée a permis de mettre en avant l'action des 85 entreprises dont l'action est tournée exclusivement vers les publics prioritaires de la clause sociale. Etaient présentes : 26 entreprises d'insertion ; 13 entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) soit 22 agences ; 45 entreprises adaptées ; 1 Entreprise de travail temporaire adaptée (EATT) soit 4 agences. L'ensemble des secteurs d'activité étaient représenté.

Organisée en partenariat avec la région Bretagne, cette journée a permis de travailler sur l'interconnaissance, le sourcing, les achats inclusifs mais aussi le reporting d'activité.



La fédération Pays-de-la-Loire transforme son Assemblée Générale en salon B2B entre acheteurs et entreprises d'insertion

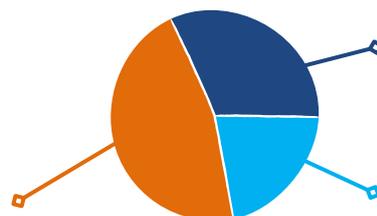
Le 26 mai 2023 à Angers, la fédération Pays-de-la-Loire a profité de son Assemblée Générale pour organiser un grand salon B2B. Près de trente acheteurs (entreprises, collectivités, bailleurs sociaux...) sont venus à la rencontre des entreprises d'insertion de la région.

Les entreprises d'insertion ont pu présenter la diversité de leur offre de services par le biais de pitches sur les enjeux actuels de chaque filière économique et échanger avec les acheteurs lors de temps privilégiés.

Les acteurs ont quant à eux plébiscités ce format.



67% sont très satisfaits



40% des acheteurs ont fait 1 à 3 rencontres qualifiées

17% des acheteurs ont fait 7 à 9 rencontres qualifiées.

42% des acheteurs ont fait 4 à 6 rencontres qualifiées



La filière propreté organise une journée AFEST

Forte de sa volonté de mutualiser leurs compétences et savoir-faire, et d'échanger sur des sujets techniques, la filière propreté qui regroupe les 160 entreprises adhérentes du secteur a organisé en juin une journée sur le thème de l'AFEST.

Les adhérents se sont réunis Au Mans pour une journée d'échange en présentiel, dans les locaux d'Espace 72, autour de la thématique : « Comment et pourquoi mettre la formation au cœur de nos organisations en déployant une méthode pédagogique plus adaptée à notre public, via l'AFEST? »

Cette journée s'est inscrite dans un plan d'actions plus large : le groupe de travail a notamment poursuivi ses travaux autour des marchés publics et de la mutualisation des achats.

Trois ans après la loi AGEC : quel bilan pour les entreprises d'insertion ?

En plein cœur de l'été, les membres de la commission économie circulaire se sont réunis pour un séminaire stratégique dédié aux enjeux et perspectives pour les entreprises d'insertion trois ans après le vote de la loi AGEC.

Après une première journée dédiée à l'accueil de sept nouveaux membres, à un tour d'horizon des actualités des filières REP et à un temps de réflexion sur les enjeux actuels pour les entreprises d'insertion, les participants ont pu échanger en deuxième journée avec deux invités experts : Manuel Burnand, Directeur Général (FEDEREC) autour des enjeux communs avec cet opérateur de déchets, et d'André Léger, chargé de mission filières à l'Association AMORCE autour des enjeux des collectivités locales.

Dans la continuité de ces échanges, la fédération s'est mobilisée au second semestre pour rencontrer différentes personnalités politiques en prévision du bilan législatif de la loi AGEC. En parallèle de ces temps stratégiques, différents ateliers et webinaires se sont déroulés autour des déchets du bâtiment, du curage et de la déconstruction sélective, de la mise en place des nouvelles REP ou encore des biodéchets.



Des ateliers autour de la décarbonation pour la filière logistique

Lancée en décembre 2022, la filière logistique s'est développée en 2023. La volonté de cette dernière est de porter des travaux de réflexion autour de la décarbonation de la logistique. Après un premier atelier d'état des lieux des pratiques et de comparaison des différentes solutions pour décarboner son activité, la filière logistique a poursuivi ses échanges autour de la thématique de la cyclo logistique.

Ce dernier atelier, qui a réuni une quinzaine d'adhérents, a permis de capitaliser sur le retour d'expériences de deux entreprises du secteur, Cygogne et Carton Plein, mais aussi de porter une réflexion commune sur les passerelles entre les différents modes de transport.



2023, année de l'ouverture pour la filière paysage

En 2023, la filière paysage a centré ses travaux sur ses relations vers l'extérieur. Vers leurs confrères paysagistes tout d'abord, au travers du partenariat avec l'UNEP, signé fin 2022, qui est rentré cette année dans une phase opérationnelle. Après un important travail d'information, de sensibilisation et d'acculturation des entreprises du paysage au modèle de l'entreprise d'insertion, la fédération et l'UNEP ont œuvré en fin d'année au déploiement régional du partenariat.

La filière a aussi travaillé sur sa communication vers ses clients et partenaires, en déployant toute l'année des ateliers de travail sur la communication (benchmark, ciblage et segmentation, réseaux sociaux) et la création d'outils de promotion (plaquette, film...).



Une journée ETTi organisée sous la forme d'un forum des solutions

Le 22 juin s'est tenue l'édition 2023 de la journée ETTi qui a réuni plus de 140 participants. Cette journée a été introduite par Luc de Gardelle qui a rappelé les enjeux de consolidation de l'activité des ETTi pour 2023 et à poursuivre en 2024. Puis, avec Prism'emploi, l'INRS et des membres de la Commission ETTi, elle s'est poursuivie d'un cycle de conférences qui ont permis aux ETTi de mieux décrypter ces enjeux et de les outiller.

En parallèle, un forum des solutions était organisé. Une large palette d'exposants distribués en quatre pôles (public, formation, prévention et digital) ont permis aux ETTi de mieux connaître leur offre et services, de réfléchir à des projets et/ou de développer de futurs partenariats.

Création d'outils-métiers pour recruter, former et accompagner l'évolution des permanents en ETTi

Le Groupe d'appui technique « Les métiers des permanents en ETTi » porté par la Commission ETTi a créé des outils-métiers propres à la profession de l'intérim d'insertion : un cadre général de la profession de l'intérim d'insertion, quatre référentiels-métiers des permanents en ETTi et un recensement des besoins en formation.

Ces outils-métiers permettent désormais de promouvoir le modèle ETTi auprès des parties prenantes, de créer une filière insertion dans la classification des métiers de branche, et de disposer d'une offre de formation référencée par la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi (CPNE).

Cette initiative se poursuit en 2024 ; les thématiques traitées seront le recrutement, l'intégration et la professionnalisation des permanents en ETTi.

Outils-métiers pour
encadrer la
profession et
professionnaliser les
permanents en
Entreprise de Travail
Temporaire
d'Insertion



Création d'un nouveau groupe de travail, le lab'ETTi

Ce lab cherche à anticiper les impacts de la digitalisation dans l'activité des ETTi. Pour ce faire, ses membres ont étudié cet impact sur les différentes parties prenantes de l'ETTi : entreprises utilisatrices, intérimaires en insertion et partenaires.

Cela a permis de trouver des pistes pour optimiser l'expérience-clients avec une présence on-line de l'ETTi, de faire du numérique un levier d'inclusion des salariés en insertion, et d'optimiser le sourcing du public via les outils digitaux.

Le groupe a ensuite recensé les bonnes pratiques pour permettre aux ETTi qui le souhaitent de passer le cap de la transition digitale et/ou pour accompagner leurs équipes vers cette transition. Un grand Livre Blanc sur le sujet sera publié en 2024 pour accompagner les ETTi dans cette transition 2.0.



Un fonds Garan'tti toujours plus dynamique

Le fonds Garan'tti est géré par la fédération en partenariat avec l'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA) et avec le soutien financier du Crédit Coopératif et de France Active, dépositaires du fonds. Cet outil financier est destiné aux ETTi, ETT ESUS et EATT.

Ce fonds mutualisé et solidaire est accessible à partir d'une faible participation financière (10% du montant de la garantie) et permet d'obtenir la garantie financière obligatoire prévue aux articles L1251-49 et suivants du Code du travail.

Il possède également une double mission : la mutualisation et un accompagnement au long cours de ses membres.

En 2023, ce fonds a bénéficié à trente-sept membres (34 ETTi et 3 ETT ESUS), soit une progression de 10% (par rapport à 2021). Le nombre d'EATT sera aussi amené à croître en 2024.



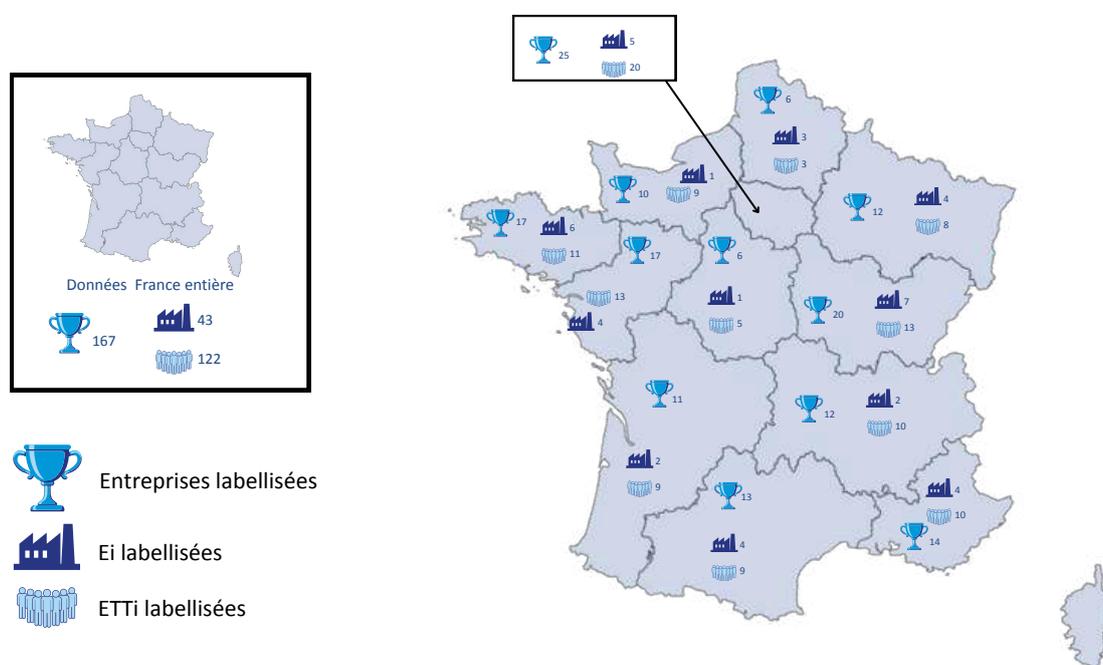
Toujours plus de labellisations RSEi

En 2023, deux sessions d'accompagnement à la labellisation se sont déroulées :

- Trente-huit adhérents y ont suivi l'accompagnement à la labellisation RSEi.
- Neuf entreprises ont obtenu le niveau initial et quatorze nouveaux adhérents ont été labellisés par AFNOR.

2023 a aussi vu le renouvellement des premières labellisations. Là encore, de belles réalisations avec des progressions et le maintien du niveau exemplaire pour certains labellisés tel que le Groupe DEMAIN ou encore Eureka Interim

Ces nouvelles labellisations portent le nombre de labellisés à 167 fin 2023. Le label RSEi est alors devenu le premier label sectoriel des labels Engagé RSE d'AFNOR Certification.



La nouveauté RSEi : oyez oyez la communauté !

En septembre 2023, la première brève RSEi a vu le jour. C'est la nouvelle newsletter mensuelle dédiée au label RSEi.

En parallèle, le groupe privé LinkedIn intitulé "Communauté RSEi" a vu le jour et fait état de cent-soixante membres actifs. L'objectif est de partager des sujets en lien avec le label pour favoriser l'intelligence collective.

Des webinaires pour les nouveaux intéressés par le label RSEi sont proposés ainsi que des sessions sur des sujets « experts ».

Le label RSEi a profité de la refonte du site internet pour revoir complètement la page dédiée, avec notamment la liste des labellisés et un article pour chaque nouvelle labellisation. L'annuaire permet également d'identifier en un seul coup d'œil les adhérents labellisés.



RSEi fête ses trois ans sous le signe de la transition écologique

En trois ans, la fédération des entreprises d'insertion a accompagné plus de 200 entreprises sur la voie de la labellisation RSEi. Pour célébrer ce beau succès, la fédération des entreprises d'insertion a organisé une cérémonie de remise des labels, en présence d'Alain Jounot, responsable du département RSE de l'AFNOR.

Lors de cette journée placée sous le signe de la transition écologique, Benoit Lebot, de l'association Néga Watt, a évoqué la nécessité et l'urgence de ce sujet. Afin de marquer la volonté de faire toujours plus et mieux au service de l'inclusion et de l'écologie, les entreprises ont identifié des pistes d'actions concrètes pour améliorer leur impact écologique.

« Le label RSEi est un outil au service de toutes les entreprises qui ont l'inclusion à cœur pour qu'elles ne cessent de s'améliorer dans ce domaine. Il pousse les entreprises à devenir de véritables modèles pour la société » a déclaré Luc de Gardelle.

Avec plus de 80 participants, la journée RSEi constitue un élément fort de cohésion et sera renouvelée annuellement.



Un pôle juridique mobilisé comme jamais

Que ce soit en appui de la fédération ou des adhérents, le pôle juridique – piloté par une seule personne – a connu une activité particulièrement riche dont il se souviendra longtemps !

Le volume de questions juridiques traitées a explosé (+ 52% par rapport à 2022). Les sujets juridiques les plus évoqués ont été le CDI d'inclusion, l'intérim d'insertion et la commande publique.

D'autres travaux de fond ont mobilisé le pôle sur de longues périodes (nouvelle fédération, amendements ETTi, ProEi...). Un webinar dédié à l'emploi des salariés étrangers a été créé, testé avec succès en Grand Est et appelé à se répéter dans d'autres régions. Enfin, une activité de veille soutenue a été réalisée toute au long de l'année et partagée aux permanents et adhérents (fils d'actualités, pauses juridiques, webinaires...).



Un nouveau partenariat avec la FNCDIFF

La fédération a signé une convention de partenariat avec la Fédération nationale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (FNCDIFF). Cette action s'inscrit dans le plan stratégique triennal qui vise à renforcer l'égalité femmes-hommes dans le secteur inclusif. Destinée notamment à favoriser l'insertion socioprofessionnelle des femmes et à booster la mixité des métiers au sein des Ei et ETTi, cette convention répond au besoin des Ei et ETTi de se faire accompagner afin de démultiplier les initiatives que certaines d'entre elles mènent déjà sur leurs territoires.

La région BFC, en pointe sur l'égalité femmes-hommes

La fédération Bourgogne-Franche-Comté a proposé plusieurs temps de travail sur la place des femmes, notamment « Femme au travail : une funambule » dédiée aux chargés d'accompagnement.

La question des inégalités au travail est le fruit d'une très longue histoire où le travail des femmes a été invisibilisé. La fédération sensibilise fortement les entreprises adhérentes et leurs partenaires pour promouvoir l'égalité des chances. Elle a par exemple décrypté les fiches de poste des adhérents en proposant des améliorations.

Tous ces enjeux ont amené la fédération à formaliser un partenariat avec la fédération régionale CIDFF BFC à l'occasion de l'évènement "Femmes et ruralité". L'objectif est de favoriser la coopération sur chacun des territoires pour permettre à des femmes en difficulté de retrouver leur place sur le marché du travail.



Un nouveau projet sur l'égalité Femmes Hommes porté par la fédération Normandie !

La fédération Normandie et quatre de ses adhérents : ARQ (EI), All Inclusive (EITI), E2I (ETTi), ODD (EI) ont remporté l'appel à projet « Egalité hommes femmes ».

La clef du succès ? Que chaque entreprise porte une action qui lui corresponde. Les deux entreprises d'insertion (ARQ & ODD) ont sensibilisé leurs partenaires et prescripteurs et ont intégré une dizaine de femmes sur des métiers comme celui de préparateur automobile.

E2I a formé une douzaine de femmes sur des métiers dits masculins comme celui de conductrice « Transport en commun sur route ». Toutes ont obtenu leur titre et sont encore mises à disposition ou embauchées. ALL INCLUSIVE a développé une formation « entrepreneuriat au féminin » et quatre femmes ont pu créer leur entreprise.

Enfin, les événements #Nous, Femmes et Engagées ont permis de réunir plus de 80 partenaires sur Evreux, Hérouville Saint Clair et Rouen. 430 personnes ont pu y participer et trouver des réponses à leurs problématiques.

Nouvelle fédération

L'année 2024 est une année clé pour ce projet lancé depuis trois ans. D'ici le 31 décembre, il devra être achevé tant sur le plan juridique (une seule fédération) que social (un seul employeur). Toutes les forces de la fédération seront à pied d'œuvre pour réussir ce défi dans le délai imparti !



De nouveaux dossiers plaidoyer

Dans un nouveau contexte, budgétaire mais aussi réglementaire avec la rédaction d'une nouvelle feuille de route IAE, la fédération publiera plusieurs dossiers qui lui permettront d'alimenter son plaidoyer, auprès des parlementaires, du gouvernement, de l'administration mais aussi des départements.

Une communication renforcée pour les filières

En 2024, le pôle filière se dotera de nombreux supports pour sa communication : plaquette pour les filières Paysage, Numérique et Propreté ; une nouvelle banque d'images mais aussi des vidéos sur les filières Propreté et Paysage. Des supports qui montreront l'expertise des entreprises dans leurs secteurs !





Nos élus fédéraux :





Certaines actions relayées dans ce rapport ont été financées par le FSE+.

Le Fonds Social Européen (FSE+) est l'un des fonds structurels de la politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale, visant à réduire les écarts de développement existants entre les pays de l'Union européenne et à promouvoir une croissance durable, intelligente et inclusive, conformément aux objectifs de la Stratégie Europe 2020.

En 2023, La fédération des entreprises d'insertion a un conventionnement avec le FSE+ ayant pour axe prioritaire la lutte contre la pauvreté et la promotion de l'inclusion. Les actions financées visent à :

- renforcer les partenariats et la coopération avec les acteurs économiques ;
- accompagner les permanents des entreprises d'insertion et de la fédération dans la professionnalisation de leurs pratiques et de leurs activités.



la fédération
des entreprises
d'insertion

Efficacité économique,
finalité sociale

Alexandre ADAM, Chargé de communication
Mathilde AUSORT, Responsable communication et plaidoyer
Jean-Philippe BUGNICOURT, Juriste
Rébecca CHATAIN, Chargée de développement filières inclusives
Lilian GUILLOT, Chargé de projet RSE
Catherine KLEIN, Gestionnaire administrative et financière
Guillaume LABBE, Responsable filières
Candy LUSTIG, Assistante administrative et de gestion
Muriel PIBOULEAU, Responsable qualité et RSE
Julien PONCELET, Chargé de communication
Agnès RIGAUDIERE-REAL, Chargée de développement ETTI et EITI

En Auvergne-Rhône-Alpes : Christophe BONALDI, Céline CHABUEL, Maud ROBINET, Ann-Lise ROSIO, Louise SALAGNAC, Emmanuelle SOKOLOFF, Séverine TRONTIN
En Bourgogne Franche-Comté : Anaïs CAMUS, Michaël COULON, Lio BUHLER-HUREL
En Bretagne : Damien BELLEC
En Centre-Val de Loire : Laurence EDMEDS, Ludmilla MALFRAY
En Grand Est : Valérie BEGE, Valérie BURGERT, Emmanuelle DAVIAU, Peggy PREISS
En Hauts-de-France : Audrey BONNEVILLE, Cécilia MARONET
En Ile-de-France : Catherine BOUTILLIER, Bruno GARCIA, Stéphanie GRICOURT, Sarah LAMOTHE, Aude SEEL
A La Réunion : François PROUST
En Normandie : Etienne DUVAL, Véronique PAUL
En Nouvelle-Aquitaine : Marie BONNETBLANC
En Occitanie : Léane BECKER, Awatif HAEY LAURENTIN, Cécile JEANJACQUES, Guillaume SOULA
En Pays de la Loire : Amandine BOURDET, Léa DEPOND, Elodie FRABOULET, Claire GAGNIERE, Yombo RAHMAN
En Provence-Alpes-Côte-D'Azur : Elise GHERRAK, Ophélie GRASSET, Anne-Laure PUJOL

Ils sont partis en 2023 pour voguer vers d'autres horizons : Morgane ADEME, Marion BESNARD, Xavier BRAECKMAN, Célia CHELLI, Olivier DUPUIS, Cyril GARCIA, Caroline KEREVER, Appoline LAUDET, Dimitri PELLETIER, Luc PETIT, Brigitte POURMONET, Sabrina TABIBOU, Marion THABARD.